Image not found or type unknown

Depot de garantie non restitué en totalité

Par **sepsis**, le **19/03/2010** à **11:13**

Bonjour,

après bientôt 2 mois après avoir quitté mon ancien logement, ma propriétaire s'aprete à me rencdre mon depot de garantie.
Son assemblée générale n'ayant lieu, à ses dires, qu'en juin, elle compte m'enlever 50 € (estimation des charges) du depot de garantie.
Par la suite, elle me dit qu'elle me rendre cette somme si il s'avère que'elle m'a trop pris.

Est le légal ? Dans quel sens va la loi ?
Et surtout, que me conseillez vous de faire ?

Merci d'avance pour votre aide.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés